Image not found or type unknown

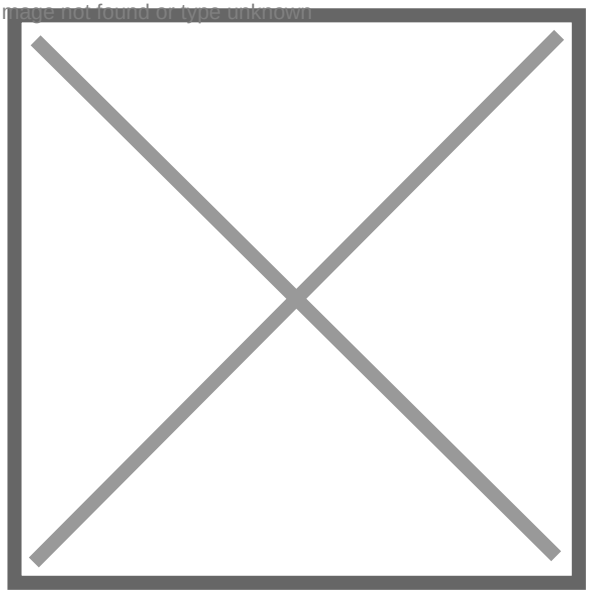

Changement résidence secondaire en principale et vice versa

Par **France91**, le **05/05/2016** à **10:57**

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon logement (maison) en région parisienne depuis plus de 30 ans (1984) et d'une résidence secondaire en Normandie depuis 16 ans (2000).

En préparation de la retraite (j'ai 57 ans avec possibilité de télétravail), je souhaite faire de mon appartement Normand ma résidence principale et de ma maison en région parisienne ma résidence secondaire et la mettre en vente.
A quel type de taxation serais-je soumis pour la vente de la maison en région parisienne ?
Combien de temps dois-je garder mon appartement en Normandie avant de la mettre en vente pour éviter tout type de taxation ?

Merci pour vos réponses et aide.

Cordialement.

Par **talcoat**, le **05/05/2016** à **11:49**

Bonjour,
L'administration fiscale considère que le délai normal de vente de l'ancienne RP est de un an, ce délai pouvant être discuté en cas de crise immobilière et apprécié au cas par cas en fonction des diligences effectuées (publicité, agence, prix au marché...).

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés